

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est par les présentes donné par le soussigné qu'au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui aura lieu le mardi **10 mars 2026**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur l'immeuble situé au 1043, 3e Avenue (lot no 1 185 301) et ayant pour objet de déroger :

- à l'article 163, alinéa 1, du *Règlement de zonage* (1700), lequel autorise uniquement les matériaux suivants : la brique d'argile, la pierre de taille, le bloc architectural ou la pierre reconstituée.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Montréal, arrondissement de Verdun, le 20 février 2026.

Abdelkrim Ait abdaim
Secrétaire d'arrondissement substitut